

REACTION A ADMINISTRATION :

BOULEVARD, rue de Valenciennes, 10 et 12

TOULOUSE, rue de la République, 10 et 12

PRIX DES ABONNEMENTS

PARIS, 4 fr. 50. — Un an, 10 fr.

PROV. et DÉPARTEMENTS, 5 fr. 50.

ÉTRANGER, 6 fr. 50. — Un an, 14 fr.

LE BOURGEOIS

Journal République quotidien

GENS DE FINANCES

L'émouant M. Laur a fait perdre hier une journée entière à la Chambre pour révéler au pays que le gouvernement faisait faire des achats de Rente française avec les fonds des Caisses d'épargne. A quel point on se souvient de ces fonds des déposants et combien paierait-on à ce prix-là l'intérêt de leur argent si ces dépôts n'étaient pas convertis en Rente sur l'Etat!

Les appels aux passions politiques n'ayant point été entendus par le pays, on espérait que le discours s'adressant à ses sentiments économiques et toute amorce considérée comme bonne pour l'effrayer. On suppose qu'il ne contrôlera pas facilement les affirmations audacieuses produites dans la presse et la tribune et dans tous les cas on espère bien qu'il en restera toujours quelque chose. Les intérêts, en effet, sont faciles à intimider, on évogue le souvenir des krachs célèbres, celui de l'Union Générale, qui était cependant une banque catholique et sur laquelle le gouvernement n'avait aucun contrôle, celui du Comptoir d'Escompte, dont le directeur M. Baccarot-Rochereau était un boulangiste militant, celui du Panama entreprise individuelle à laquelle l'Etat avait refusé toute garantie qui lui avait rapporté alors toutes les injures de l'opposition, et on espère que de ce groupe habile de mauvaises affaires le lecteur tirera une conclusion défavorable aux grandes institutions qui fonctionnent dans le contrôle des lois, des décrets et des colonnes d'appui de notre édifice financier.

pas été légales et statutaires, la retraite M. Christophe diminuera-t-elle sa prestation? Toute cette campagne financière doit on espérer par contre-top frapper la République est navrante. Qu'on lutte pour ses idées, ses croyances, ses préjugés mêmes; c'est la vie, c'est la lutte, même du progrès; mais ces misérables débats d'argent, cette guerre honteuse et la diffusion, le change et les fautes et petites commissions y joignent le principal rôle attristant et donne une bien triste idée de l'état moral des partis d'opposition qui le pratiquent. Attaquer le crédit de la France, courir le risque de ruiner quelques millions de petits porteurs de rentes et d'obligations pour l'unique satisfaction de mauvaises passions, c'est une besogne vilaine et peu patriotique. Th. BERGES.

DISSOLUTION DU COMITÉ BOURGEOIS

M. Rouquier vient d'écrire à M. Lalain une lettre licencieuse le comité bourgeois et renvoyant les membres de ce comité à leurs foyers respectifs ou sous-gouvernement du Crédit Foncier ou de la Banque de France. L'orateur demande la dissolution de ce comité. L'urgence est mise aux voix et à la majorité de 304 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

Incompatibilité parlementaire

M. Dumas dépose une proposition de loi tendant à modifier le décret du 10 mars 1889 sur l'organisation du Crédit Foncier ou de la Banque de France. L'orateur demande la dissolution de ce comité. L'urgence est mise aux voix et à la majorité de 304 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES RÉVÉLATIONS DU "TIMES"

Démarche de l'ambassadeur de Russie. Ces jour derniers nous avons reproduit une dépêche de Tientsin d'après laquelle le correspondant de Berlin annonçant que le Czar, croyant à l'instabilité complète du régime républicain en France, était résolu à envoyer à l'ambassadeur russe à Paris, afin de faire des démarches auprès de M. Ribot, ministre des Affaires étrangères, de vouloir bien se rendre en France, afin de lui faire connaître que cette information était fautive.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

DEUX TRAITÉS

Un de nos confrères, le Tribune de France, signale un fait probablement sans précédent dans nos annales administratives depuis la guerre de 1870. Deux fonctionnaires français reviennent pour avoir passé leur concours aux Prussiens, assurément rien de nouveau et aurait été le cas de 1870.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

NOS DÉPÊCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Bourges-Tourcoing.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

CONSEIL DES MINISTRES

Les ministres se sont réunis en conseil ce matin, à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot. M. Barby a soumis à la signature du Président un décret nommant l'amiral Duperré commandant de l'escadre de la Méditerranée, et le remplacement de l'amiral Bugeaud-Lurde à Toulon.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Not informateurs parlementaires nous télégraphient. AVANT LA SEANCE La suppression des Octrois. Une proposition de loi tendant à la suppression des octrois est déposée au Sénat.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

Éloge funèbre

M. le Président annonce la mort de M. Verneux, député de la Seine, ancien ministre de l'Instruction publique et de la République et de la démocratie.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Not informateurs parlementaires nous télégraphient. AVANT LA SEANCE La suppression des Octrois. Une proposition de loi tendant à la suppression des octrois est déposée au Sénat.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Not informateurs parlementaires nous télégraphient. AVANT LA SEANCE La suppression des Octrois. Une proposition de loi tendant à la suppression des octrois est déposée au Sénat.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Not informateurs parlementaires nous télégraphient. AVANT LA SEANCE La suppression des Octrois. Une proposition de loi tendant à la suppression des octrois est déposée au Sénat.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE

M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr. pour subventionner des établissements de bienfaisance. Le projet de loi est adopté à la majorité de 384 voix contre 100 votants, il est décidé que le comité est dissous.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... ANNONCES... PRIX DES ABONNEMENTS... LOCALS...

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. Laur demande la mise à l'ordre du jour de la discussion de ce projet de loi.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

ÉPIGRAMME... Le temps n'était plus dans les difficultés... M. Laur a fait perdre hier une journée entière à la Chambre...

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.

LES FONDATIONS DE LA LOUVE... M. A. Proust donne lecture d'un rapport sur un projet de loi tendant à voter un crédit extraordinaire de 500,000 fr.